

MAIRIE DE SAINT APPOLINARD
42520

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20260202-PC2500006-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 05/02/2026

Publication : 05/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Dossier PC 0422012500006

Date de dépôt : 23/10/2025

Avis de dépôt affiché en mairie le 30/10/2025

Demandeur : Madame Valérie BROC

Pour : Changement de destination d'une dépendance vers un cabinet de psychologie

Et extension du bâti existant

Adresse terrain : 3970 Route du Tracol

42520 SAINT APPOLINARD

Références cadastrales : A 1781 – A 1782

A 1784

ARRETE
permis de construire TACITE
au nom de la commune de Saint Appolinard

Le Maire de St Appolinard,

VU la demande de permis de construire déposée le 30 Octobre 2025 par Madame BROC Valérie, demeurant 3970 Route du Tracol 42520 SAINT APPOLINARD

VU l'affichage de l'avis de dépôt de la demande de permis de construire en mairie de SAINT APPOLINARD le 30 Octobre 2025,

VU l'objet de la demande :

- pour le changement de destination d'une dépendance vers un cabinet de psychologie et extension du bâti existant
- sur un terrain situé 3970 Route du Tracol à Saint Appolinard (42520), sur les parcelles cadastrées A 1781, A 1782 et A 1784 de 5880 m² de superficie

VU le Code de l'Urbanisme

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 Octobre 2017

VU l'envoi du plan du réseau transmis par le gestionnaire du réseau d'eau potable en date du 5 Décembre 2025

VU l'avis favorable du SIEL en date du 6 Novembre 2025

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : le Permis de Construire est déclaré TACITE.

Fait à Saint Appolinard le 2 Février 2026

Le Maire
Annick FLACHEZ

